

DECISION N°269-2026 –

CONVENTION TRI-PARTITE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST GESTIONNAIRE DU RELAIS PETITE-ENFANCE DES COLLINES DU MATIN SITUE A PANISSIERES, LE COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DE LA LOIRE ET LE CENTRE EQUESTRE LE NOUVEL ETRIER PANISSIEROIS

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la convention de gratuité tripartite entre la CC Forez-Est, le Comité Départemental d'Equitation de la Loire (CDE 42) et le Centre équestre le Nouvel Etrier Panissierois, ci-annexée,

Considérant la proposition conjointe du CDE 42 et du centre équestre l'Etrier Panissierois, de proposer la mise en place de séances gratuites de découverte du poney à destination des jeunes enfants, organisée dans la convention ci-annexée,

Considérant les relations de partenariat établies entre le Centre Équestre de Panissières et le Relais Petite Enfance en vue de conduire des actions comme créer du lien entre les structures petite enfance et les centres équestres afin notamment de favoriser l'accès à l'équitation dès le plus jeune âge avec des assistants maternels du territoire au bénéfice des enfants qu'ils accueillent et de leurs familles,

DECIDE

ARTICLE 1

D'accepter et de signer la proposition de convention ci-annexée, permettant la mise en place de séances gratuites de découverte du poney à destination des enfants accueillis au sein de la structure crèche et MAM située à Panissières, dans le cadre du projet départemental porté par le Comité Départemental d'Equitation de la Loire (CDE 42).

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 24/07/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP 13
42100 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260724-2692026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026